

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 850

31 mars 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Liquidity Fund (Lux)	40791	Kalmo Finance S.A., SPF	40789
Aberdeen Liquidity Fund (Lux)	40800	Kortstrukt S.A.	40783
Advise Group S.A.	40759	Lamazère Spf S.A.	40782
Ageasfinlux S.A.	40754	Lickinvest SA, SPF	40784
Ageas Hybrid Financing	40754	Lilberg S.A.	40800
Antrax S.A. - SPF	40790	Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	40789
Aspidistra International S.A., SPF	40782	Loubard S.A.	40787
BBGI	40784	Luxbond	40758
BBGI Investments S.C.A.	40769	Luxcash	40767
Bilfinger Berger Project Investments S.C.A. SICAR	40769	Lux-Top 50 SICAV	40760
Bilfinger Berger Projects S.à r.l.	40784	M77 Group S.A.	40760
Bong Security Solutions S.A.	40790	Magic Finance S.A., SPF	40755
Carrus Finances S.A., SPF	40792	Mascagni S.A.	40800
Comilfo	40768	Mercan S.A., SPF	40800
Compagnie pour le Développement Indus- trial S.A.	40758	Minerals & Resources Management S.A.	40784
Enerfin S.A.	40799	Morisson S.A., SPF	40755
E.P. Europublicité	40799	Nextam Partners	40757
E.P. Europublicité S.A.	40799	Novalux S.A.	40768
Flanagan S.A., SPF	40769	NR Participation S.A.	40788
GIP Luxembourg S.A.	40769	Palenque S.A., SPF	40792
Global Diversified Sicav	40757	Target Selection	40759
Gorinvest S.A.	40756	Transsoder Holding S.A.	40789
Heliopolis S.A., SPF	40783	Tycon S.A.	40790
HFB Investissements S.A.	40756	Vagor S.A., SPF	40789
Home & Garden Concept SA	40791	Vahina	40755
IK Investment Partners A S.à r.l.	40792	Vector	40788
Immo Pacor S.A.	40768	Villport Investissements S.A.	40787
Internationale de Gestion S.A. - SPF	40783	Waldofin S.A., SPF	40790
Investissements Immobiliers Européens et In- ternationaux S.A.	40787	Why Not S.A., SPF	40756

Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.671.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *April 19, 2012* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the management report of the board of directors and the report of the approved statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
3. Appropriation of results as of December 31, 2011.
4. Discharge to the directors for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Mrs. Virginie DOHOGNE as director and discharge.
6. Appointment of Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
7. Discharge to the resigning director, Mr. Bruno COLMANT, for the performance of his mandate during the related fiscal year.
8. Ratification of the co-option of Mr. Christophe BOIZARD as director decided on September 23, 2011 by a decision of the board of directors and appointment of Mr. Christophe BOIZARD as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
9. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2012038851/29/26.

Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *April 19, 2012* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the management report of the board of directors and the report of the approved statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2011.
3. Appropriation of results as of December 31, 2011.
4. Discharge to the directors for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Companies' law of August 10, 1915.
6. Resignation of Mrs. Virginie DOHOGNE as director and discharge.
7. Appointment of Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
8. Discharge to the resigning director, Mr. Bruno COLMANT, for the performance of his mandate during the related fiscal year.
9. Ratification of the co-option of Mr. Christophe BOIZARD as director decided on September 23, 2011 by a decision of the board of directors and appointment of Mr. Christophe BOIZARD as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
10. Appointment of the private limited company KPMG Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149133, with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, as approved statutory auditor charged with the audit of the semi-annual accounts and the annual accounts until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.
11. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2012038852/29/30.

Magic Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 27 avril 2012 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012038853/755/19.

Morisson S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 27 avril 2012 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012038854/755/18.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 20 avril 2012 à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012038855/534/16.

Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 27 avril 2012 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012038856/755/18.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 février 2012, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012032124/795/19.

Gorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 66.735.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18.4.2012 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2011
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034636/560/16.

Global Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 80.775.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 11 avril 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formulaires de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012034149/755/28.

Nextam Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 126.927.

Notice is hereby given to the shareholders of Nextam Partners SICAV (the "Company"), that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on April 3rd 2012 at 11:00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of both Board of Directors and Auditor Report for the fiscal year ended December 31st, 2011.
2. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ended December 31st, 2011.
3. Allocation of net results.
4. Discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2011.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by March 30th 2012 at the latest. Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than March 30th 2012.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012035781/755/26.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.521.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 12 avril 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012034153/755/32.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 10 avril 2012 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035195/755/20.

Target Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.637.

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 10 avril 2012 à 11h00 au siège social de la Société, 5 rue Jean Monnet, L-2180 Grand-Duché de Luxembourg. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'administration aux actionnaires
2. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2011
4. Affectation du bénéfice
5. Décharge au Conseil d'administration
6. Réélection du Conseil d'administration
7. Réélection du réviseur d'entreprises indépendant agréé

Les points inscrits à l'ordre du jour pourront être adoptés sans condition de quorum, à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Si vous souhaitez assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire, veuillez vous inscrire au moins sept (7) jours avant la date de l'assemblée auprès de l'administration centrale Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. Les inscriptions peuvent être effectuées par téléphone au numéro +352 43 61 61 1, par fax au numéro +352 43 61 61 402 ou par e-mail à l'adresse list.amluxlesu@credit-suisse.com.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de faire bloquer leurs actions auprès du dépositaire au moins trois (3) jours civils avant la date de l'assemblée et de remettre au siège social de la Société un certificat de blocage attestant que ces actions resteront bloquées jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires des actions au porteur et actions nominatives qui ne peuvent pas assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire ont la possibilité de voter par procuration à l'aide des formulaires de procuration disponibles au siège social de la Société. Pour être pris en considération, les formulaires dûment complétés et signés devront parvenir au siège social de la Société au moins trois (3) jours civils avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque action, toutes catégories confondues, détenue le jour de l'assemblée générale ordinaire donne droit à une voix, indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée. Les actionnaires dont les positions se limitent à des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les actionnaires des actions au porteur et actions nominatives sont rendus attentifs au fait que le rapport du réviseur d'entreprises indépendant, le rapport du Conseil d'administration et le dernier rapport annuel peuvent, sur demande, être obtenus gratuitement au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012034648/755/39.

Advise Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.627.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2012 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034629/795/15.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 59.731.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mardi 10 avril 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012034155/755/32.

M77 Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 157.989.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of March,
Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CDS Holdco 1 BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 38 Jan van der Heydenstraat, HILVERSUM, 1221EJ Netherlands registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 32122601 ("CDS" or the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholder is the sole shareholder of "M77 Group S.A.", a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") on 18 March 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.889 (the "Absorbing Company").

The articles of association of the Absorbing Company have not been amended since that date.

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of Media Vision s.r.o., a company incorporated under the laws of the Czech Republic, having its registered office at Praha 8, Karlín, Sokolovská 651/136a, PS 186 00, identification (company) number 26691353, with an issued share capital of CZK 200,000.00 (the “Absorbed Company 1”).

III.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of TRADE and TECHNOLOGY, a.s., a company incorporated under the laws of the Czech Republic, having its registered office at Ostrava, Mariánské Hory, Daliborova 419/11, PS 709 00, the Czech Republic, identification (company) number 25873873, with an issued share capital of CZK 2,100,000.00 represented by 20 shares with a nominal value of CZK 50,000.00, 40 shares with a nominal value of CZK 25,000.00 and 20 shares with a nominal value of CZK 5,000.00 (the “Absorbed Company 2”).

IV.- That the Absorbed Company 2 is the sole shareholder of TradeTec, a.s., a company incorporated under the laws of the Czech Republic, having its registered office at Ostrava, Mariánské Hory, Daliborova 419/11, PS 709 00, the Czech Republic, identification (company) number 27859355, with an issued share capital of CZK 30,000,000.00 represented by 30 shares with a nominal value of CZK 1,000,000.00 (the “Absorbed Company 3” and the Absorbed Company 1, the Absorbed Company 2 together with the Absorbed Company 3, being referred to as the “Absorbed Companies”).

V.- It is intended to merge the Absorbed Companies into the Absorbing Company (the Absorbed Companies together with the Absorbing Company being referred to as the “Merging Companies”), whereby the Absorbed Companies will cease to exist, and their entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the “Merger”).

VI.- That the 31,000 (thirty one thousand) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Absorbing Company, are represented so that the Shareholder of the Absorbing Company can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholder of the Absorbing Company expressly states having been duly informed beforehand.

VII.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the “1915 Law”) regarding the cross-border mergers have been fulfilled:

- Publication on 6 February 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 313 of the Luxembourg official gazette (the “Gazette”) and in the Czech Republic official gazette (the “Commercial Bulletin”) on 8 February 2012, corresponding to at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Drawing up of a written report by the management body of each of the Merging Companies explaining the merger plan and in particular the share exchange ratio when required;

- Availability of the written report of the management body to the employee(s) of the Absorbing Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies (Article 265 of the 1915 law);

- Receipt of certificate established by a Czech notary on 14 March 2012 stating that all preliminary conditions and formalities regarding the Merger have been fulfilled by the Absorbed Companies; and

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbing Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

IIX.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;

2. Acknowledgement of the Merger Project (as defined below) and the explanatory report (as explained below) to be approved;

3. Approval of the Merger;

4. Amendment of the corporate object of the Absorbing Company so as to read it as follows:

“The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, realize them by way of sale, transfer, license, exchange or otherwise, have developed these securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a “Société de Participations Financières”.

Finally, the corporate purpose of the Company is also to develop and exploit digital television and other related products or services and components of such products or services, to be interpreted in the broadest possible sense, including, but not limited to, the offering of internet content as part of the digital offering.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose"; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Shareholder declares the following:

First resolution:

The Shareholder waives its rights to the prior notice of the current meeting; the Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholder declares that it has knowledge of the merger project relating to the Merger.

The Merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

MERGER PROJECT

The Shareholder notes that the board of directors of the Absorbing Company has approved the draft of common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies (the "Merger Project") on 31 January 2012.

The Shareholder notes that the Merger Project was approved by the management body of each of the Absorbed Companies on 31 January 2012 for the Absorbed Company 1, on 31 January 2012 for the Absorbed Company 2 and on 31 January 2012 for the Absorbed Company 3.

In addition, the Merger Project was published in the Mémorial C, number C 313 of the Luxembourg Gazette dated 6 February 2012 in accordance with Article 262 of the 1915 Law. Further, the Merger Project has been filed and registered with the Czech Commercial Register and published in the Czech Commercial Bulletin on 8 February 2012 in accordance with Czech Law.

Explanatory report of the Absorbing Company

The board of directors of the Absorbing Company has adopted and executed an explanatory merger report on 31st January 2012 in accordance with Article 265 of the 1915 Law.

Explanatory report of the Absorbed Company 1

The management body of the Absorbed Company 1 has adopted and executed an explanatory merger report on 31 January 2012 in accordance with Czech Law.

Explanatory report of the Absorbed Company 2

The management body of the Absorbed Company 2 has adopted and executed an explanatory merger report on 31 January 2012 in accordance with Czech Law.

Explanatory report of the Absorbed Company 3

The management body of the Absorbed Company 3 has adopted and executed an explanatory merger report on 31 January 2012 in accordance with Czech Law.

Waiver of the expert report and of the share exchange ratio

In accordance with article 266(5) of the Law, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company 3 have waived the examination of the Merger Project by one or more independent expert(s) and the relevant written report. To the extent necessary, the same shareholders have confirmed, in accordance with point II b) (ii) of the Merger Project that there will be no issuance and no allotment of new shares in the Absorbing Company as a result of the absorption of the Absorbed Company 3 and consequently no share exchange ratio.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the 1915 Law, as amended, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the Shareholder at the registered office of the Absorbing Company.

Finally, was also made available to the employee of the Absorbing Company the written report of the management body one month before the date of the general meetings of the Merging Companies according to Article 265 of the 1915 Law.

After the foregoing was approved by the Shareholder of the Absorbing Company, the following resolutions have been taken:

Third resolution:

The Shareholder resolved to approve the Merger, which is described in the Merger Project and published in the Mémorial C number C 313 of the Luxembourg Official Gazette dated 6 February 2012 in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Shareholder further resolves to realize the Merger by transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, to the Absorbing Company.

From accounting, tax and legal standpoints, the Merger will become effective between the Merging Companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C.

As of the date of the publication, the Absorbed Companies will cease to exist and their assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

Fourth resolution:

The Shareholder resolved to amend the corporate object of the Absorbing Company so that the Absorbing Company's object shall notably be extended to the telecommunications activity.

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the article 4 of Absorbing Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 4. Corporate purpose.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, realize them by way of sale, transfer, license, exchange or otherwise, have developed these securities, patents, trademarks, copyrights, domain names and any other intellectual and industrial property rights, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Finally, the corporate purpose of the Company is also to develop and exploit digital television and other related products or services and components of such products or services, to be interpreted in the broadest possible sense, including, but not limited to, the offering of internet content as part of the digital offering.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose”.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Luxembourg law.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Absorbing Company or which shall be charged to it in connection with the above mentioned merger, have been estimated at about eight thousand five hundred euro (€ 8,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CDS Holdco 1 BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au 38 Jan van der Heydenstraat, HILVERSUM, 1221EJ Pays-Bas et enregistrée à la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 32122601 ("CDS" ou l' "Actionnaire"),

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Actionnaire, ainsi représenté, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'Actionnaire est l'actionnaire unique de "M77 Group S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») le 18 mars 2011 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.889 (la «Société Absorbante»).

Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas été modifiés à la date du présent acte.

II.- Que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de Media Vision s.r.o., une société constituée selon les lois de la République Tchèque, ayant son siège social sis à Praha 8, Karlín, Sokolovská 651/136a, PS 186 00, République Tchèque, sous le numéro d'identification 26691353, avec un capital social de 200.000,00 CZK (la «Société Absorbée 1»).

III.- Que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de TRADE and TECHNOLOGY, a.s., une société constituée selon les lois de la République Tchèque, ayant son siège social sis à Ostrava, Mariánské Hory, Daliborova 419/11, PS 709 00, République Tchèque, sous le numéro d'identification 25873873, avec un capital social de 2.100.000,00 CZK représenté par 20 actions d'une valeur nominale de 50.000,00 CZK, 40 actions d'une valeur nominale de 25.000,00 CZK et 20 actions d'une valeur nominale de 5.000,00 CZK (la «Société Absorbée 2»).

IV.- Que la Société Absorbée 2 est l'actionnaire unique de TradeTec, a.s., une société constituée selon les lois de la République Tchèque, ayant son siège social sis à Ostrava, Mariánské Hory, Daliborova 419/11, PS 709 00, République Tchèque, sous le numéro d'identification 27859355, avec un capital social de 30.000.000,00 CZK représenté par 30 actions d'une valeur nominale de 1.000.000,00 CZK (la «Société Absorbée 3» et la Société Absorbée 1, la Société Absorbée 2 ensemble avec la Société Absorbée 3 ci-après désignées comme les «Sociétés Absorbées»).

V.- Il est envisagé de fusionner les Sociétés Absorbées au sein de la Société Absorbante (les Sociétés Absorbées ensemble avec la Société Absorbante étant désignées comme les «Sociétés Fusionnantes»), par laquelle les Sociétés Absorbées cesseront d'exister, et la totalité de leurs actifs et passifs seront transférés à la Société Absorbante (la «Fusion»).

VI.- Que les 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société Absorbante, sont représentées de sorte que l'Actionnaire de la Société Absorbante peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Actionnaire de la Société Absorbante reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

VII.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») relatives aux fusions transfrontalières ont été respectées:

- Publication le 6 février 2012 du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 313 de la gazette officielle du Luxembourg (la «Gazette») et dans la gazette officielle de la République Tchèque (le «Bulletin») un mois avant la date de convocation des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Rédaction d'un rapport écrit par l'organe de direction de chacune des Sociétés Fusionnantes expliquant le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions lorsque nécessaire;

- Mise à disposition du salarié de la Société Absorbante du rapport écrit de son conseil d'administration au plus tard un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes (Article 265 de la Loi de 1915);

- Réception du certificat établi par le notaire tchèque le 14 mars 2012, attestant que toutes les conditions et formalités préalables à la Fusion ont été respectées par les Sociétés Absorbées; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes.

IIX.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Acceptation du Projet de Fusion (tel que défini ci-après) et du rapport explicatif (tel que développé ci-après);
3. Approbation de la Fusion;

4. Modification de l'objet social de la Société Absorbante pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, les réaliser par voie de vente, de cession, de licence, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

De manière générale, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

De plus, la société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Enfin, l'objet social de la Société est également de développer et exploiter la télévision digitale et tout autre produit ou service annexe ainsi que les composants de tel produit ou service, dans le sens le plus large possible, y inclus mais ne se limitant pas, l'offre de contenu internet incluse dans l'offre digitale générale;

La Société peut également agir comme associé commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut, par ailleurs, réaliser tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Actionnaire reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Actionnaire déclare avoir connaissance du projet commun de fusion relatif à la Fusion.

La Fusion sera mise en oeuvre par l'apport de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserve, à la Société Absorbante.

PROJET COMMUN DE FUSION

L'Actionnaire note que le conseil d'administration de la Société Absorbante a approuvé la proposition du projet commun de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées (le «Projet de Fusion») le 31 janvier 2012.

L'Actionnaire note que le Projet de Fusion a été approuvé par les organes de direction de chacune des Sociétés Absorbées, le 31 janvier 2012 pour la Société Absorbée 1, le 31 janvier 2012 pour la Société Absorbée 2, et le 31 janvier 2012 pour la Société Absorbée 3.

En sus, le Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, numéro 313 du 6 février 2012 conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915. Par ailleurs, le Projet de Fusion a été déposé et enregistré auprès du Registre Commercial Tchèque et publié au Bulletin Commercial Tchèque le 08 février 2012 conformément à la loi Tchèque.

Rapport Explicatif de la Société Absorbante

Le conseil d'administration de la Société Absorbante a adopté et signé un rapport explicatif du Projet de Fusion le 31 janvier 2012 conformément à l'Article 265 de la Loi de 1915.

Rapport Explicatif de la Société Absorbée 1

L'administrateur général de la Société Absorbée 1 a adopté et signé un rapport explicatif du Projet de Fusion le 31 janvier 2012 conformément à la loi Tchèque.

Rapport Explicatif de la Société Absorbée 2

Le conseil d'administration de la Société Absorbée 2 a adopté et signé un rapport explicatif du Projet de Fusion le 31 janvier 2012 conformément à la loi Tchèque.

Rapport Explicatif de la Société Absorbée 3

Le conseil d'administration de la Société Absorbée 3 a adopté et signé un rapport explicatif le 31 janvier 2012 conformément à la loi Tchèque.

Renonciation au rapport d'un expert indépendant et au rapport d'échange

Sur la base de l'article 266(5) de la Loi de 1915, les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée 3 ont renoncé à l'examen du Projet de Fusion par un ou plusieurs experts indépendants ainsi qu'au rapport écrit afférent. Pour autant que de besoin, les mêmes actionnaires confirment, conformément au point II b) (ii) du Projet de Fusion qu'il ne sera ni émis ni attribué de nouvelles actions de la Société Absorbante du fait de l'absorption de la Société Absorbée 3 et conséquemment qu'il n'y aura pas de rapport d'échange.

Documentation mise à disposition

Conformément à l'Article 267 de la Loi de 1915, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition de l'Actionnaire au siège social de la Société Absorbante.

Il a également été mis à la disposition du salarié de la Société Absorbante le rapport explicatif du conseil d'administration un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes conformément à l'Article 265 de la Loi de 1915.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire de la Société Absorbante, les résolutions suivantes ont été prises:

Troisième résolution:

L'Actionnaire a décidé d'approuver la Fusion, comme décrite dans le Projet de Fusion et publiée au mémorial C numéro 313 du 6 février 2012 dans toutes ses dispositions et en son intégralité, sans exception ni réserve.

L'Actionnaire décide par suite de la réalisation de la Fusion par le transfert de la totalité des actifs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable, fiscal et légal, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte au Mémorial C.

A compter de cette date de publication, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et la totalité de leurs actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission de patrimoine universel.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire a décidé de modifier l'objet social de la Société Absorbante de sorte que l'objet social de la Société Absorbante doive notamment être étendu aux activités de télécommunication.

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société Absorbante pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, les réaliser par voie de vente, de cession, de licence, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, marques, droits d'auteur, noms de domaine et tout autre droit de propriété intellectuelle et industrielle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

De manière générale, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

De plus, la société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Enfin, l'objet social de la Société est également de développer et exploiter la télévision digitale et tout autre produit ou service annexe ainsi que les composants de tel produit ou service, dans le sens le plus large possible, y inclus mais ne se limitant pas, l'offre de contenu internet incluse dans l'offre digitale générale;

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut, par ailleurs, réaliser tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Le notaire instrumentant certifie par le présent l'existence et légalité de la Fusion et de tout acte, document et formalité incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la loi Luxembourgeoise.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à huit mille cinq cents euros (€ 8.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012034980/370.

(120044329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mardi 10 avril 2012 à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

SZL S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012034154/755/30.

Comilfo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.157.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18.04.2012 à 11H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2011
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10.08.1915
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034633/560/17.

Novalux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.627.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 17/04/2012 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2011;
- Affectation du résultat au 31.12.2011;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035199/18.

Immo Pacor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12.04.2012 à 10H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2011
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034638/560/16.

Flanagan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.110.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2012 à 9:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034634/795/15.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GIP LUXEMBOURG S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 13 avril 2012 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034635/750/15.

**BBGI Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Bilfinger Berger Project Investments S.C.A. SICAR).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 132.346.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Bilfinger Berger Project Investments S.C.A. SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), organised as a société d'investissement en capital à risque under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.346, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 October 2007, published in the Mémorial C N° 2527 on 7 November 2007 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Maître Blanche Moutrier, dated 25 June 2008 and published in the Mémorial C N° 1802 on 22 July 2008 (hereafter the Company).

The Meeting was opened at 15.00 p.m. and was chaired by Me Marc Meyers, lawyer, with professional address in Luxembourg, the chairman (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary and scrutineer Diana Dias, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that 10 (ten) class A shares, 72.414 (seventy two thousand four hundred and fourteen) class B shares and one (1) management share of the Company, representing 100% of the share capital of the Company,

are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues on the agenda which is known by the shareholders.

IV. - The agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening formalities;
2. renunciation to the SICAR regime;
3. change of the corporate object of the Company which should forthwith read as follows:

“ **Art. 4. Object.**

4.1 The Partnership’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2 The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3 The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Partnership may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”;

4. Reclassification of the existing class A shares and class B shares into ordinary shares;
5. Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

All present or represented Shareholders have decided to add the following items on the agenda of this Meeting, which shall be resolved upon before the amendment and full restatement of the articles of association of the Company, initially provided for as item 5. of the agenda:

(i) Conversion of the currency of the Companys subscribed share capital from Euro (EUR) into pounds sterling (GBP) at the last available exchange rate quoted by the European Central Bank on the day preceding this Meeting.

(ii) Reduction of the Company’s subscribed share capital to an amount of thirty three thousand pounds sterling (GBP 33,000) and allocation of the balance to a special capital reserve account, of which the General Meeting can freely dispose.

V. These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders, duly represented, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being present or represented at the present Meeting, all present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present Meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this Meeting.

Second resolution

The Meeting decides that the Company shall no longer be governed by the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended. The Meeting thus decides to renounce to SICAR regime and to continue the Company as an ordinary company governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The Meeting further resolves to amend the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the Articles which will therefore henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Object.**

4.1 The Partnership’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2 The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3 The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Partnership may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to reclassify all the existing class A shares and class B shares into ordinary shares.

Fifth resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the Company's subscribed share capital from Euro (EUR) into pounds sterling (GBP) at the last available exchange rate quoted by the European Central Bank on 23 March 2012 and according to which EUR 1.- is the equivalent of GBP 0.83630.-, it being understood that the share capital of the Company is now set at sixty million five hundred sixty nine thousand and twenty seven pounds sterling and fifty pence (GBP 60,569,027.50.-).

Sixth resolution

The Meeting resolves to reduce the Company's subscribed share capital from an amount of sixty million five hundred sixty nine thousand and twenty seven pounds sterling and fifty pence (GBP 60,569,027.50.-) to an amount of thirty three thousand pounds sterling (GBP 33,000) by allocation of an amount of sixty million five hundred thirty six thousand and twenty seven pounds sterling and fifty pence (GBP 60,536,027.50.-) to a special capital reserve account, which can be freely disposed of by a decision of the General Meeting.

Seventh resolution

The Meeting further resolves to amend and fully restate the Articles which will henceforth read as follows:

I. Name - Types of Shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders. The name of the company is “BBGI Investments S.C.A.” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company's shareholders are (i) BBGI, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 132.347 (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaire) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who needs not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty three thousand pounds sterling (GBP 33,000), represented by one (1) management share (the Management Share) and seventy two thousand and four hundred twenty four (72,424) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, without nominal value.

The Management Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2. The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Company shall have a share premium account common to the Ordinary Shares issued by the Company from time to time and which shall be distributable to the Shareholders subscribing for any of these Ordinary Shares. Any available share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles and subject to the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4. A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). In accordance with Article 111 of the Law, no decision of a General Meeting will be validly taken without the prior approval of the Managing Shareholder.

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Unless otherwise provided under Article 10.4 below, written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 To the extent permitted by the Law, a General Meeting may be held without prior convening notice if all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Unless otherwise provided under Article 10.9 below, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes

cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 Pursuant to article 109 of the Law, the Company shall be supervised by at least three commissaires (together referred to as the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) in which case no Supervisory Board will be appointed and its functions will be fulfilled by said approved external auditor(s).

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years for the members of the Supervisory Board but the term of their office but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the last Wednesday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Managing Shareholder must have drawn up interim accounts showing that the funds available for distribution are sufficient;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision of the Managing Shareholder, as applicable, to distribute an interim dividend may not be taken more than two (2) months after the date at which the interim accounts referred to under i) above have been drawn up; and

(iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, prepare (s) a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

There being no further, the Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately € 1,600.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Bureau of the Meeting, said Bureau of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Bilfinger Berger Project Investments S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, organisée en société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.346, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro N° 2527 du 7 novembre 2007 dont

les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, datant du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1802 du 22 juillet 2008 (ci-après la Société).

L'Assemblée a été ouverte à 15.00 heures et est présidée par Me Marc Meyers, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle au Luxembourg, (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Diana Dias, salariée, de résidence professionnelle au Luxembourg;

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

II.- Que la liste de présence montre que 10 (dix) actions de classe A, 72.414 (soixante-douze mille quatre cent quatorze) actions de classe B et une (1) action de commandité de la Société, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour connu des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Renonciation au régime de la SICAR;
3. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»;

4. Reclassification des actions existantes de classe A et de classe B en actions ordinaires;
5. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

Tous les Actionnaires présents ou représentés ont décidé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de cette Assemblée, qui devront être décidés avant la modification et la refonte complète des statuts de la Société, initialement prévues par le point 5. de l'ordre du jour:

(i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en livres sterling (GBP) au dernier taux de change disponible fixé par la Banque Centrale Européenne le jour précédant cette Assemblée.

(ii) Réduction du capital social souscrit par la Société à un montant de trente-trois mille livres sterling (GBP 33,000) et allocation du solde à un compte spécial de réserve de capital, dont l'Assemblée Générale peut disposer librement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide unanimement comme suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société ne sera plus régie par la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée. L'Assemblée décide donc de renoncer au régime SICAR et de

continuer la Société comme une société ordinaire régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre de modifier l'objet social de la Société et la modification subséquente de l'article 4 des Statuts, qui aura donc désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reclasser toutes les actions existantes de classe A et de classe B en actions ordinaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en livres sterling (GBP) au dernier taux de change disponible fixé par la Banque Centrale Européenne le 23 mars 2012 et selon lequel EUR 1.- est équivalent à GBP 0.83630.-, étant entendu que le capital social de la Société est maintenant fixé à soixante millions cinq cent soixante-neuf mille vingt-sept livres sterling et cinquante centimes de livres (GBP 60,569,027.50.-).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de réduire le montant du capital social souscrit du montant de soixante millions cinq cent soixante-neuf mille vingt-sept livres sterling et cinquante centimes de livres (GBP 60,569,027.50.-) au montant de trente-trois mille livres sterling (GBP 33,000) par l'allocation du montant de soixante millions cinq cent trente-six mille vingt-sept livres sterling et cinquante centimes de livres (GBP 60,536,027.50.-) à un compte spécial de réserve de capital, dont il peut être librement disposé par l'Assemblée Générale.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de procéder à la refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires. Le nom de la société est «BBGI Investments S.C.A.» (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les actionnaires de la Société sont (i) BBGI, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 132.347 (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les associés commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un associé commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-trois mille livres sterling (GBP 33.000), représenté par une (1) actions de commandité (les Actions de Commandité) et soixante-douze mille quatre cent vingt-quatre (72.424) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et sans valeur nominale.

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société aura un compte de prime d'émission commun aux Actions Ordinaires émises par la Société de temps à autre et dont les montants peuvent être distribués aux Actionnaires ayant souscrit à l'une de ces Actions Ordinaires. Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable conformément aux dispositions de ces Statuts et sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs «officers» ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre «officer» de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un «officer» ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale). Conformément à l'Article 111 de la Loi, aucune décision de l'Assemblée Générale ne sera valablement prise sans l'approbation préalable de l'Actionnaire Commandité.

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Sauf disposition contraire de l'Article 10.4 ci-dessous, une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Dans la mesure où cela est permis par la Loi, une Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Sauf disposition contraire de l'Article 10.9 ci-dessous, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

11.1 Conformément à l'article 109 de la Loi, la Société doit être contrôlée par au moins trois (3) commissaires (collectivement dénommés le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés et dans ce cas aucun Conseil de Surveillance ne sera nommé et ses fonctions seront remplies par lesdits réviseurs d'entreprises agréés.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans pour les membres du Conseil de Surveillance, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des «officers», de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires devront être établis par l'Associé Commandité montrant que les fonds disponibles pour une distribution sont suffisants;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de l'Associé Commandité, le cas échéant, de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires mentionnés au (i) ci-dessus; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport adressé à l'Associé Commandité qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

VII. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VIII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les

signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est terminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de € 1.600,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meyers, D. Dias, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2012. Relation: EAC/2012/4022. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037363/711.

(120050039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Lamazère Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17/04/2012 à 9.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2011
3. Affectation des résultats au 31/12/2011
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012035212/18.

Aspidistra International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.571.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012035192/1023/17.

Internationale de Gestion S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONALE DE GESTION S.A.-SPF sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi, 13 avril 2012 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034639/750/15.

Kortstrukt S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2012 à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034642/795/15.

Heliopolis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.063.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012035207/1023/17.

Lickinvest SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2012 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034643/795/15.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.227.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 10, 2012 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012034644/795/15.

**BBGI, Société à responsabilité limitée,
(anc. Bilfinger Berger Projects S.à r.l.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.347.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of March.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bilfinger Berger Project Development S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 132.333 (the Sole Shareholder), represented by Marc Meyers, a lawyer whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 March 2012, being the sole shareholder of Bilfinger Berger Projects S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 132.347 (the Company).

The Company was incorporated on 11 October 2007 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2527 of 7 November 2007. The Company's articles of association (the Articles) have since been amended on 25 June 2008 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1727 of 14 July 2008.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Bilfinger Berger Projects S.à r.l.” into “BBGI”.

Second resolution

As a consequence thereof resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of “BBGI” (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 3.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **3.1.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may further be appointed and act as managing general partner (associé gérant commandité) of one or several corporate partnership(s) limited by shares.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of the article 9.5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **9.5.** The board of managers can validly deliberate and act only if at least half of the managers are present or represented.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the par value per share and to convert the currency of the Company’s subscribed share capital from Euro (EUR) into pounds sterling (GBP) at the last available exchange rate quoted by the European Central Bank on 23 March 2012 and according to which EUR 1.- is the equivalent of GBP 0.83630.-, it being understood that the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred forty four pounds sterling and fifty pence (GBP 12,544.5.-), represented by six hundred (600) shares in registered form without a par value. As a consequence thereof, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred forty four pounds sterling and fifty pence (GBP 12,544.5.-), represented by six hundred (600) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately € 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder’s authorised representative.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-sixième jour de mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bilfinger Berger Project Development S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 132.333 (l’Associé Unique), représenté par Marc Meyers, avocat, dont l’adresse professionnelle est située au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 23 mars 2012, étant l’associé unique de Bilfinger Berger Projects S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B 132.347 (la Société).

La Société a été constituée en date du 11 octobre 2007 suivant acte passé par devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2527 du 7 novembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts)

ont été modifiés le 25 juin 2008 suivant acte passé par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1727 du 14 juillet 2008.

Après avoir été paraphée et signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, cette procuration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Bilfinger Berger Projects S.à r.l.» en «BBGI».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué parmi les souscripteur(s) et tout ceux qui deviendront propriétaire des titres émis par la Société, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination «BBGI» (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 3.1 des Statuts, de manière à lui donner désormais la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier être nommée et agir comme associé gérant commandité d'une ou de plusieurs société(s) en commandite par actions.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 9.5 des Statuts, qui aura donc désormais la teneur suivante:

« **9.5.** Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer et agir seulement si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale par action et de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en livres sterling (GBP) au dernier taux de change disponible fixé par la Banque Centrale Européenne le 23 mars 2012 et selon lequel EUR 1.- est équivalent à GBP 0.83630.-, étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cent quarante-quatre livres sterling et cinquante centimes de livres (GBP 12,544.5.-), représenté par six cents (600) actions sous forme nominative sans valeur nominale. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent quarante-quatre livres sterling et cinquante centimes de livres (GBP 12,544.5.-), représenté par six cents (600) actions sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.400,-.

La notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte, le notaire instrumentant et le mandataire de l'Associé Unique signent le présent acte.

Signé: M. Meyers, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2012. Relation: EAC/2012/4019. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037364/127.

(120050040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Loubar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.061.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 17 avril 2012 à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012035214/833/18.

Villport Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.118.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 10 avril 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035215/1023/17.

Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12.04.2012 à 11H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2011
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034640/560/16.

NR Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2012 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034645/795/15.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 10 avril 2012 à 11 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du compte-rendu d'activité pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.
2. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.
3. Approbation du Rapport Annuel et Etats Financiers Révisés pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.
4. Affectation du résultat de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.
5. Décharge aux Administrateurs sortants pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.
6. Renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2013:
 - Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Président du Conseil d'Administration et Administrateur,
 - Monsieur Claude PECH, Administrateur,
 - Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur,
 - Monsieur Eric FEYEREISEN, Administrateur,
 - Monsieur Werner SMETS, Administrateur,
 - Monsieur Thierry VANDEGHINSTE, Administrateur,
 - Monsieur Marc SALLET, Administrateur,
 - Monsieur Jan BONROY, Administrateur.
7. Renouvellement du mandat de BDO Audit S.A. comme Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2013.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette Assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votantes.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant participer à l'Assemblée devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée au siège de la Société.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à cette Assemblée, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société, qui vous permettra de vous faire représenter à l'Assemblée et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 9 avril 2012 à 18 heures à l'attention de Madame Anne FOURNIER (Fax n° 00352 24 88 84 91).

Les actionnaires désireux d'obtenir le rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 peuvent s'adresser au siège social de la Société ou télécharger ledit rapport à l'état de projet sur le site www.groupedr.eu.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035211/755/40.

Kalmo Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2012* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2011
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034641/795/16.

Vagor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 avril 2012* à 16 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034650/506/16.

Transsoder Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2012* à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034649/795/15.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 152.886.

The board of directors of the management company Lombard Odier Funds (Europe) S.A., a société anonyme which registered office is at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered on the Registre de commerce et des sociétés under No. B152886, has decided to put the Fund 1798 Global Equity Long/Short Master Fund, Fonds commun de place-

ment - Fonds d'investissement spécialisé, into liquidation with effect as of 28 March 2012 (close of business) following the receipt of a massive redemption request which makes impossible to manage the Fund in an efficient manner.

Référence de publication: 2012038857/755/11.

Waldofin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le *10 avril 2012* à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012034651/795/15.

Antrax S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 12.643.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ANTRAX S.A.--SPF sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi, *18 avril 2012* à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035188/750/16.

**Bong Security Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. Tycon S.A.).**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 30.922.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunzehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TYCON S.A., mit Sitz in L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 30.922, gegründet durch Urkunde des Notars Marc Elter, mit damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 19. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 338 am 20. November 1989.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Faruk Sadiku, Buchhalter, mit beruflicher Anschrift in L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Faruk Sadiku, vorerwähnt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Umbenennung der Gesellschaft in „BONG SECURITY SOLUTIONS S.A.“ und Änderung von Artikel 1 der Satzungen.

2.-Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende

Beschlüsse:

Erster und Einziger Beschluss:

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft umzubenennen in „BONG SECURITY SOLUTIONS S.A.“ und demnach Artikel 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

Art. 1. „Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „BONG SECURITY SOLUTIONS S.A.“.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Faruk Sadiku, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2012. LAC / 2012 / 13534. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. März 2012.

Référence de publication: 2012037719/49.

(120049999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Aberdeen Liquidity Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Aberdeen Liquidity Fund (Lux) consolidé au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aberdeen Global Services S.A.

Référence de publication: 2012037332/9.

(120049963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Home & Garden Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR COPIE CONFORME

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2012024159/12.

(110190722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Palenque S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.053.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *12 avril 2012* à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035203/795/15.

Carrus Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.552.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2012* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012035194/1023/16.

IK Investment Partners A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.976.

STATUTES

In the year two thousand twelve on the eighteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Industri Kapital International Limited, a limited company, having its registered office at 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands,

here represented by Mr Harald Charbon, "Licencié en Sciences Economiques Appliquées", with professional address at L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal on January 13, 2012.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" ("the Company") which they declare to incorporate:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company's name is "IK Investment Partners A S.à.r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary shares of one euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Company Act.

Art. 7. The Company's existing shares may be divided, by decision of the General Meeting of shareholders, into several classes of shares. Under the applicable restrictions of the law, the General Meeting of shareholders may determine the rights attached to these several classes of shares as regards their rights to participating in the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

The Company may issue, by way of a capital increase to be decided by the General Meeting of shareholders, new shares forming part either of the existing classes of shares or of an additional class and determine the rights of the shareholders of the additional class of shares as regards their participation to the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

For each class of shares and within each class of shares for each shareholder, a share premium reserve account shall be maintained to the extent that a share premium has been paid in relation with the issue of the shares held by such shareholder at any time and has not been distributed in accordance with the provisions hereunder. Any transfer of shares in any form and for any reason whatsoever for which a share premium has been paid and not distributed will be deemed to include a transfer of the relevant share premium reserve account from the transferor to the transferee in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by the transferor prior to the transfer.

The general meeting of shareholders shall be able to decide to discontinue and distribute, in whole or in part, one or more share premium reserve accounts for the benefit of the relevant shareholders, provided that this is accepted by the shareholders of the relevant class of shares owning more than half of the share capital represented by such class.

Art. 8. Subject to prior approval by the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital given in a general shareholders' meeting, the Company may redeem its own Shares, on the terms and conditions unanimously agreed by all shareholders pursuant to the provisions of any shareholders' agreement which might be in force among all shareholders from time to time, by serving notice to the holders of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and the date on which the redemption will take place.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed by virtue of the law or of these Articles.

The board of managers shall immediately convene an extraordinary general shareholders meeting to decide on the cancellation of the redeemed Shares and the subsequent decrease of the share capital.

Art. 9. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in articles 20 and 21 hereunder.

Art. 10. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 11. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law. The Company shall have the power, subject to due compliance with the conditions

imposed by law, to acquire shares of its own share capital. In relation with the shares in its own share capital held by the Company itself, the rights, including but not limited to dividend and voting rights attached to those shares shall not be capable of being exercised by the Company.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve an acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case the company has issued several classes of shares and in case the resolution is to alter the respective rights of these shareholders, the resolution may only be adopted by the majority of the shareholders of each class owning at least three quarter of the share capital represented by such class.

Art. 16. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of the month May, at 6.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 17. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Company Act who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 19. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company

is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:

(a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

(b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon Industri Kapital International Limited, prenamed, subscribes to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Number of shares	Nominal share capital
Industri Kapital International Limited	12,500	12,500.-EUR

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 12,500. EUR (twelve thousand and five hundred Euros) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers, for an undetermined duration, of the Company:

- Mr Harald Charbon with professional address at L -2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, born on July 11, 1969 in Verviers, Belgium

- Mr Marc Limpens, with professional address at L -2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, born on February 17, 1951 in Overijse, Belgium

2) The Company shall be bound in accordance with article thirteen of the By-Laws.

3) The Company shall have its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Industri Kapital International Limited, une “limited company”, ayant son siège having its registered office at 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Harald Charbon, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, avec adresse professionnelle à -2086 Luxembourg, 412 F route d’Esch, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée le 13 janvier 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d’une société à responsabilité limitée (la “Société”) qu’il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet -Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “la Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “la Loi”), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s’intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination “IK Investment Partners A S.à.r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales d’une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 15 des présents Statuts.

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d’une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l’article 185 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Les parts sociales existantes de la société peuvent être divisées, par décision de l’assemblée générale des associés en des classes différentes de parts sociales. Sous réserve des restrictions apportées par la loi, l’assemblée générale, des associés peut déterminer les droits attachés à ces classes différentes de parts sociales en ce qui concerne leurs droits à la participation dans l’allocation des profits et du produit de liquidation.

La société peut créer, dans le cadre d’une augmentation de capital décidée par l’assemblée générale des associés, de nouvelles parts sociales faisant partie des classes existantes de parts sociales ou d’une classe additionnelle de parts sociales et déterminer les droits des détenteurs de parts sociales de cette nouvelle classe dans la participation à l’allocation des profits et du produit de liquidation.

Pour chaque classe de parts sociales, et à l’intérieur de chaque classe, pour chaque associé un compte de réserve de prime d’émission sera maintenu dans la mesure où une prime d’émission a été payée en relation avec l’émission des parts sociales détenues par cet associé à un moment donné et n’a pas été distribuée conformément aux dispositions ci-dessous. Tout transfert de parts sociales sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, pour lesquelles une prime d’émission a été payée et non distribuée sera censé porter le transfert du compte de prime d’émission du cédant au cessionnaire proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales détenues par le cédant avant le transfert.

L’assemblée générale des associés sera en mesure de décider la distribution, en tout ou en partie d’un ou de plusieurs comptes de réserve de prime d’émission au profit des associés concernés, à condition que cette distribution soit acceptée

par les associés de la classe de parts sociales concernée qui détiennent plus de la moitié du capital social représenté par la classe en question.

Art. 8. Sous réserve de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société lors d'une assemblée générale des associés donnée, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales, selon les termes et les conditions admis à l'unanimité par les associés conformément aux stipulations de tout pacte d'associés qui peut être en vigueur à ce moment, par envoi d'une notification par les détenteurs des Parts Sociales concernées, spécifiant le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle la rachat aura lieu.

Le rachat ne doit pas avoir pour effet de réduire les actifs nets en dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Le conseil de gérance devra convoquer immédiatement une assemblée générale extraordinaire d'associés pour décider de l'annulation des Parts Sociales rachetées et de la subséquente diminution du capital.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en concordance avec les dispositions des articles 20 et 21 ci-dessous.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La Société aura le pouvoir, sous réserve de respecter les conditions imposées par la loi, d'acquérir des parts sociales de son propre capital social. En relation avec les parts sociales de son propre capital social détenues par la Société elle-même, les droits, y inclus mais sans limitation, les droits aux dividendes et le droit de vote attachés à ces parts ne pourront être exercés par la Société.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(e)s ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(e)s sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(e)s a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra être faite dans un seul document ou des documents différents.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Au cas où la société a émis plusieurs classes de parts sociales et au cas où la résolution est de nature à modifier les droits respectifs des détenteurs de ces classes de parts sociales, la résolution, pour être valable, doit être adoptée par les détenteurs de parts sociales de chaque classe détenant au minimum trois quarts du capital social représenté par cette classe.

Art. 16. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 du mois de mai, à 18.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 17. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, lequel ne requiert pas qu'il (s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Industri Kapital International Limited, prénommée, souscrit 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Industri Kapital International Limited	12.500	12.500.-EUR
de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.		

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Harald Charbon ayant son adresse professionnelle à L -2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique

- Monsieur Marc Limpens ayant son adresse professionnelle à L -2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique

2) La Société se trouvera engagée conformément à l'article treize des statuts.

3) Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Charbon – H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt et un février de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012023947/367.

(120030876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

**E.P. Europublicité, Société Anonyme,
(anc. E.P. Europublicité S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 106.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 septembre 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012024158/14.

(110190753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Enerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 17 avril 2012 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035196/506/16.

Mascagni S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.218.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MASCAGNI S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 17 avril 2012 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012035218/750/16.

Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. April 2012 um 16.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2011.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2011, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2011.
4. Verschiedenes.

DER VERWALTUNGSRAT.

Référence de publication: 2012035220/1023/15.

Lilberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 157.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR COPIE CONFORME

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2012024160/12.

(110190710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Aberdeen Liquidity Fund (Lux), Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif du règlement de gestion de Aberdeen Liquidity Fund (Lux) au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aberdeen Global Services S.A.

Référence de publication: 2012037333/9.

(120049965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.
